Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la statistique OFS

c1



Utilisation de sedex dans les cantons

Patrick Kummer

Manifestation cantons - fournisseurs de logiciels

19.06.2012

Sommaire

Introduction

Prix et conséquences sur les cantons

sedex : secure data exchange

- sedex est une plate-forme de communication permettant l'échange asynchrone de messages.
- sedex propose l'échange de données asynchrone entre deux participants (il est possible, à certaines conditions, d'échanger des données de manière synchrone).
- L'échange de données doit être sûr et fiable – indépendamment de la taille (petits et grands fichiers).

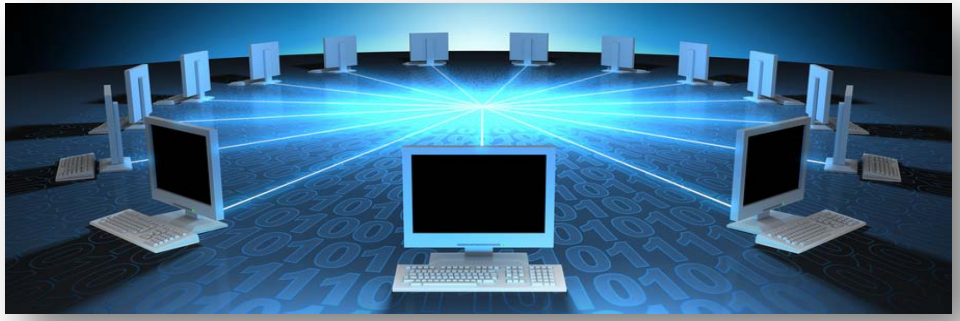

Situation de l'harmonisation des registres

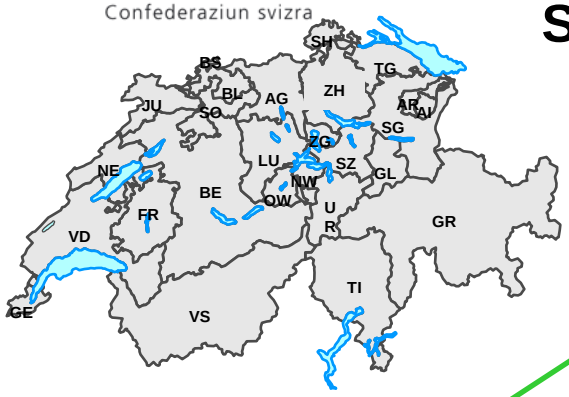

*L'utilisation de sedex est gratuite uniquement dans le cadre de l'**harmonisation des registres**.*

Statistique suisse

Utilisation de sedex hors HR

- L'utilisation de sedex pour le transfert de données en dehors de l'harmonisation des registres est possible mais payante.

- Différents autres *use cases* fédéraux : données fiscales, santé, circulation, registre foncier, criminalité, etc.

- Quelques cantons utilisent sedex de manière intensive pour leur plate-forme cantonale.

Les taxes seront prélevées pour:
Participation à l'exploitation, au support et aux coûts du personnel (team sedex).
Les coûts de développements sont pris en charge par l'OFS.

sedex: Utilisation – Echange de données 2011

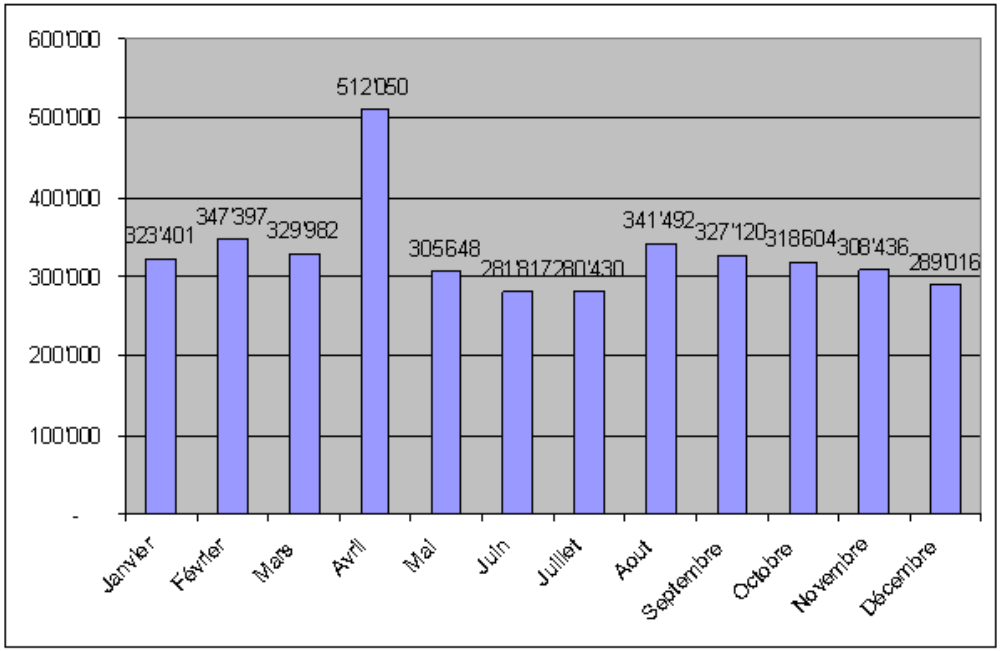

Domaines de cas d'affaire	Messages
Infostar	115'740
Départs / Arrivées	41'167
Ordipro	15'686
Symic	45'902
Plates-formes cantonales	**1'251'049**
Statistique RFP (94,99)	203'951
Hors HR	**1'342'746**
Divers OFS + Tests	1'371'598

Total des messages 2011	**3'965'393**
Total volume de données 2011	**1'167 Go**

Sommaire

Introduction

Prix et conséquences sur les cantons

Coût d'utilisation de sedex

Coût initial unique:
Nouveau participant physique: CHF 500.-
Nouveau participant logique: CHF 350.-

Frais annuels:
a) Frais fixes
CHF 200.- par participant physique
CHF 100.- par participant logique

b) Coût des produits (selon l'utilisation):
Les prix, tarifés pour 15 produits, vont de CHF 2'500.- à CHF 500'000.- pour resp. 10'000 à 5 millions de messages.

Prix – sedex:
http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/de/index/news/00/00/02/05.html

Situation actuelle – plates-formes cantonales

- La livraison des données à l'OFS (besoins du RFP) n'est plus qu'un objectif marginal de l'échange de données entre les communes et les cantons.
- L'échange de données a massivement augmenté (par exemple, canton LU: plus de 600'000 messages par an).
- L'actualité quotidienne des données est prioritairement destinée aux besoins des cas d'affaires administratifs dans les cantons.
- Les coûts d'exploitation de la plate-forme sedex sont directement proportionnels aux nombres de messages transmis.
- Dans les bases légales (LHR et OHR), cet échange (RdH ↔ canton) n'est pas prévu explicitement.

Intention OFS (RdH ↔ canton)

- Basé sur l'art.15 al.2 OHR (voir commentaire) l'OFS demande une contribution pour l'utilisation de sedex dans les cantons.
- Les cantons qui utilisent sedex pour la mise à jour de leur plate-forme cantonale (selon cat. des caractères), participent de **manière marginale** aux coûts d'exploitation.
- Pour ce cas d'affaire, un rabais global sera accordé sur le **modèle de prix**:

  → L'OFS prend à sa charge 90% des coûts et les cantons 10%.

Limitation selon LHR

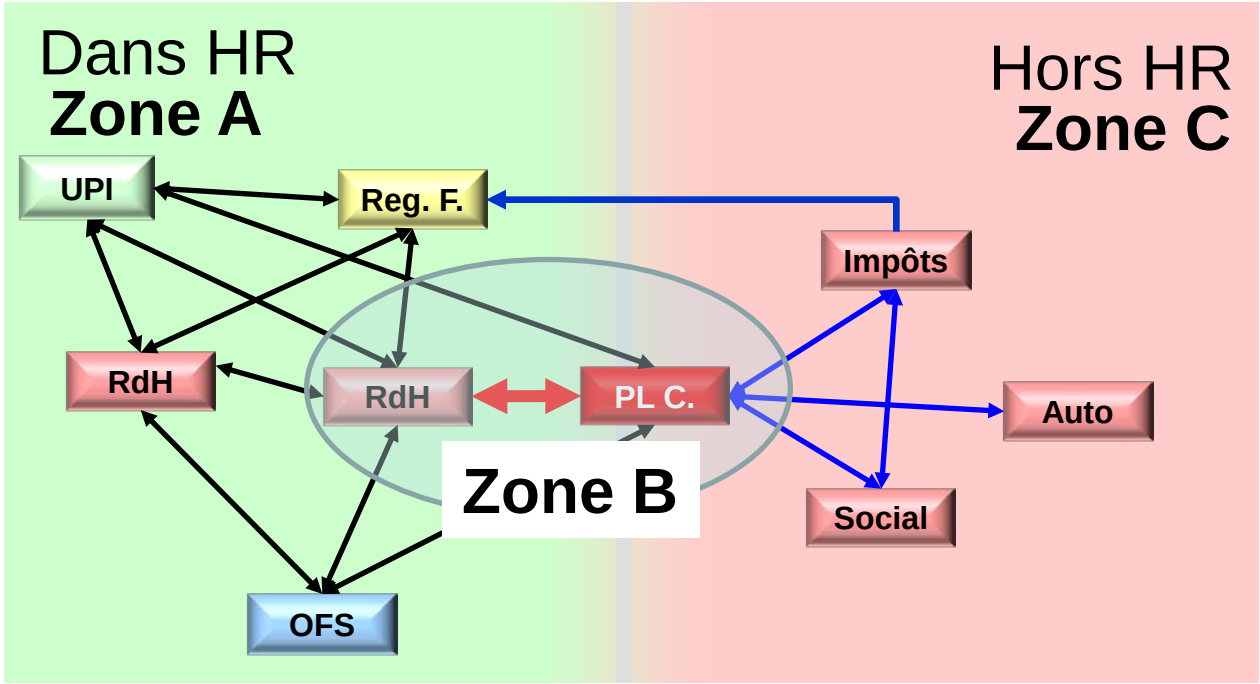

Messages – sedex

A Gratuit
B Payant avec 90% rabais (**types messages 10001 / 10099 eCH-0020**)
C Payant sans rabais

Commentaire sur les conventions

- Aujourd'hui, les cantons ne disposent pas d'une convention explicite leur garantissant l'exploitation.
- Les droits et les devoirs sont clairement réglés au moyen de la convention.
- Avec l'application du modèle de prix, avec ou sans rabais, c'est toujours la même logique qui est utilisée.
- 10% du montant pour les cantons représente globalement moins de CHF 100'000.–, ce qui correspond en moyenne à 2 centimes par habitant.
- Le rabais est accordé uniquement sur le cas d'affaires mentionné, à savoir; la mise à jour de la plate-forme cantonale par les communes (eCH-0020).

Planning de mise en oeuvre

Printemps 2012	→	Communication des intentions pour l'utilisation de sedex dans les cantons
Mi-2012	→	Accords avec les cantons
Fin 2012	→	Convention avec les cantons
Dès 2013	→	Facturation aux cantons du montant défini

Questions

